

**RÈGLEMENT GÉNÉRAL DES « KIDS RACE » UTNC****Table des matières**

ART. 1	Nom et nature des randonnées .....	2
ART. 2	Inscriptions et tarifs .....	2
ART. 3	Conditions de participation.....	2
ART. 4	Équipements obligatoires .....	2
ART. 5	Heures de départ et barrières horaires :.....	3
ART. 6	Remise des dossards.....	3
ART. 7	Eco-responsabilité.....	3
ART. 8	Ravitaillements.....	3
ART. 9	Classement.....	3
ART. 10	Modification du parcours, et annulation de la course.....	3
ART. 11	Assistance médicale .....	3
1)	Assistance secours .....	3
ART. 12	Assurances .....	4
ART. 13	Règles de conduite et sanctions.....	4
ART. 14	Restauration et sanitaires .....	4
ART. 15	Droit d'image .....	4
ART. 16	Traitement des données personnelles.....	4

## ART. 1 Nom et nature des randonnées

À l'occasion de L'ULTRA TRAIL DE NOUVELLE-CALEDONIE (UTNC), organisé par l'association UNION DES TRAILERS DE NOUVELLE-CALEDONIE, sont proposées, selon les années, une ou plusieurs randonnées pour les enfants dénommées « KIDS RACE ».

Les Kids Race sont en réalité des randonnées car elles ne sont pas chronométrées. Elles se déroulent dans l'enceinte du village sur des distances variables selon les âges et selon les années.

Ces randonnées sont ouvertes aux enfants ayant, dans l'année, un âge minimum (voir fiche spécifique à chaque randonnée).

Les départs et arrivées se font sur le site du village.

Les informations plus précises (dénivelée, distances, horaires, etc.) sont détaillées sur les fiches spécifiques à chaque randonnée.

## ART. 2 Inscriptions et tarifs

2.1- Les inscriptions seront effectuées, sauf cas exceptionnel (groupes comme militaires, Dass, etc.), sur le site [www.inlive.nc](http://www.inlive.nc) avec possibilité de paiement soit en ligne, soit chez un partenaire.

Les inscriptions seront closes et non remboursables **le dimanche qui précède chaque course à minuit, sauf si mention d'une autre date sur la fiche spécifique de chaque course.**

2.2- Il sera possible d'annuler son inscription par e-mail ([bureau@ultratrail.nc](mailto:bureau@ultratrail.nc)). Aucun désistement ne sera enregistré par téléphone.

Les t-shirts souvenir ne sont pas inclus dans le tarif, une boutique sera ouverte à cet effet sur le site du village.

## ART. 3 Conditions de participation

**Condition 1 :** Limites d'âge : voir fiches spécifiques à chaque course.

**Condition 2 :** Comme aucune **preuve de santé** n'est exigée pour les randonnées, les participants et leurs représentants légaux déchargent l'organisation de tout problème leur survenant durant la randonnée.

## ART. 4 Équipements obligatoires

### Liste du matériel et tenues obligatoires

	MATERIEL	DETAIL
1	Chaussures fermées	Adaptées à l'activité de pleine nature
2	Gobelet réutilisable	Type eco-cup ou gourde ou équivalent

**Attention !! Une vérification du matériel pourra être faite au départ le jour de la randonnée.**

## ART. 5 Heures de départ et barrières horaires :

Heures et lieu de départ : voir fiches spécifiques à chaque course.

## ART. 6 Remise des dossards

Les dossards seront à récupérer à la boutique indiquée sur les fiches spécifiques à chaque course la semaine avant l'épreuve et au plus tard à la date indiquée.

Le dossard devra être apposé de face à la ceinture ou sur le tee-shirt et non sur le sac.

Le contrôle du matériel se fera à la boutique indiquée sur les fiches spécifiques à chaque course la semaine avant l'épreuve et au plus tard à la date indiquée.

## ART. 7 Eco-responsabilité

Pensez au covoiturage, afin de limiter au maximum le nombre de voitures et préserver l'environnement. Les participants s'engagent également à conserver avec eux tous les emballages, contenants et déchets de quelle que nature qu'ils soient, à rester sur les chemins balisés ainsi qu'à respecter la flore et la faune rencontrées.

## ART. 8 Ravitaillements

Un ravitaillement est proposé à l'arrivée pour les participants.

## ART. 9 Classement

En mode randonnée, aucun classement ni aucun chronométrage ne sont effectués.

## ART. 10 Modification du parcours, et annulation de la course

L'organisation se réserve le droit de modifier à tout moment le parcours sans préavis.

En cas de conditions météo trop défavorables (importantes quantités de pluie...) ou autres événements indépendants de la responsabilité de l'organisation (incendie, blocage ...), le départ pourra être reporté, la randonnée pourra être raccourcie, arrêtée, voire annulée.

En cas de force majeure, au sens de l'article 1148 du code civil, l'organisation n'est pas dans l'obligation de rembourser les compétiteurs, mais fera son maximum pour reporter l'épreuve dans des délais raisonnables.

## ART. 11 Assistance médicale

### 1) Assistance secours

Une équipe de secouristes, mise en place par l'organisation, sera présente pendant toute la durée des randonnées.

## ART. 12 Assurances

L'association a souscrit pour la durée de l'épreuve une assurance en responsabilité civile à l'égard des tiers et des concurrents, ce qui implique que les dommages subis par ces derniers soient générés par une faute de l'organisation.

La responsabilité de l'association est dérogée en cas d'abandon après restitution du dossard. Il est recommandé à chaque concurrent de souscrire une assurance individuelle accident couvrant les frais de recherche et/ou d'évacuation éventuels.

Les évacuations hélicoptérées à la demande du concurrent ou d'un représentant légal, non accordées par la régulation médicale de la course, ne sont pas prises en charge par l'organisation.

## ART. 13 Règles de conduite et sanctions

Toute prise de position orale ou écrite avant, pendant et après l'épreuve sportive à connotation diffamatoire ou injurieuse, tout non-respect du site, des personnes ou des animaux pourront être sanctionnés par le Comité Directeur par une interdiction de participer à une ou des épreuves durant une ou plusieurs années en fonction de la gravité des propos tenus ou des actes commis et ce, indépendamment d'éventuelles poursuites judiciaires.

## ART. 14 Restauration et sanitaires

Les randonneurs ont accès aux toilettes sur le village.

Des stands de restauration y seront également présents.

## ART. 15 Droit d'image

Tout concurrent renonce expressément à se prévaloir du droit à l'image durant l'épreuve, comme il renonce à tout recours à l'encontre de l'organisateur et de ses partenaires agréés pour l'utilisation de son image.

Il est en outre entendu qu'aucune image, qu'aucune photographie ou qu'aucun film vidéo ne pourra être commercialisé auprès de partenaires privés ou de chaînes télévisées de quelque nature que ce soit sans l'accord express de l'Association UTNC. De plus, tout concurrent est informé que l'inscription à l'une des courses organisées par l'association vaut l'acceptation de diffusion à ses partenaires de l'adresse e-mail telle que reprise dans son dossier d'inscription.

## ART. 16 Traitement des données personnelles

Les informations personnelles renseignées par le participant lors de son inscription :

- seront conservées et protégées selon les règles du R.G.P.D. (Règlement Général de Protection des Données),
- ne seront en aucun cas divulguées, ni revendues à des organismes tiers,
- serviront uniquement à l'association UTNC à informer via des « newsletter » sur les manifestations futures. Il sera possible de s'en désabonner à tout moment.